

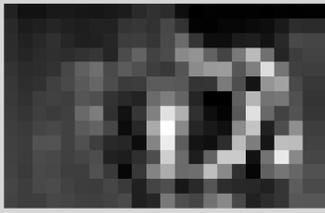
ISSN 1019-0287

Preis 1,49 €

7. November 2003

erscheint freitags

7/11 - 16/11/2003
(film/theatre/concert/events)



hebdomadaire

a g e n d a

le calendrier culturel
le plus complet
du Luxembourg

page 13



Aus klein wird groß?

Akademischer Dreikäsehoch oder Kaderschmiede für Wissenseliten? Der frisch gekürte Rektor der Universität Luxemburg, François Tavenas, hat Großes vor: Mit verbesserter Qualität und Marketing will der gebürtige Franzose die Uni Luxemburg für den europäischen Bildungsmarkt fit machen.

interview, Seite 2

(Foto: Archiv)

Armut im Süden

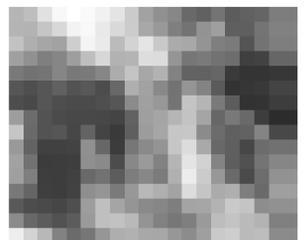
In Esch gibt es überdurchschnittlich viele Arbeitslose und RMG-EmpfängerInnen. Viele Hilfseinrichtungen sind an die Grenze ihrer Kapazität gelangt.

dës woch, Seite 3

Excès policiers

Amnesty la semaine dernière, les comités pour la paix ce vendredi, mettent au pilori le comportement de la police grand-ducale.

aktuell, page 8



Crossover-Effekt

Bei kaum einem anderen Filmkünstler ist die lebendige Inspiration zwischen Film, Malerei und Literatur so konsequent verlaufen wie bei Hans Richter.

magazine, Seite 9

Pour le pire

"Ken Park", le cinquième long-métrage du réalisateur Larry Clarke, dresse un portrait pour le moins pessimiste de la jeunesse d'aujourd'hui.

magazine, page 12

SECURITE ROUTIERE

Le permis à points est meilleur que sa réputation. Mais si les contrôles ne sont pas intensifiés, la carte de la dissuasion n'est pas jouée à fond.

A en croire les reportages d'RTL-Télévision des derniers jours, l'introduction du permis à points n'aurait pas vraiment modifié le comportement des conducteurs et conductrices d'automobiles. Des micros-trottoir avec des concerné-e-s autant que des prises de position des forces de l'ordre, il ressort que le nouvel instrument n'aurait eu que peu d'influence, surtout après que l'effet de nouveauté s'est estompé. Les statistiques actuelles sur les accidents présentées mercredi par le ministre des Transports, ne confirment pourtant pas cette impression.

Si l'on constate, depuis 1999 déjà, une réduction constante des accidents corporels - plus d'un quart de réduction -, l'introduction du permis à points semble du moins avoir soutenu cette évolution positive. Même constat en ce qui concerne les accidents

mortels, qui avaient connu une recrudescence depuis 2000, dépassant à nouveau la soixantaine. Ils se chiffraient à 36 au 1er novembre 2003. Bilan des personnes tuées: 77 morts en 2000, 69 en 2001, 62 en 2002 et 41 pour l'année en cours.

Même s'il manque encore deux mois pour clôturer l'année 2003, il n'est pas prématuré de conclure que les chiffres dégagent une tendance à la baisse. Mais l'effet est-il assez fort? A la limite, on pourrait poser la question de savoir si le permis est suffisamment répressif. Les délits routiers comme l'homicide involontaire, le délit de grande vitesse ou l'ivresse au volant coûtent de quatre à six points, les contraventions, par contre, ne valent que deux points. Parmi celles-ci figure l'infraction qui a été de loin le plus souvent à l'origine d'un retrait de points, à savoir l'inobservation de la

vitesse autorisée. Dans ce contexte, une question vient à l'esprit: comment les contrôles de police se répartissent-ils entre les localités et la rase campagne?

Henri Grethen a souligné que le nouveau permis vise essentiellement le long terme: le système des douze points que chaque conducteur et conductrice doit gérer implique que certains effets ne se feront sentir qu'après un certain temps et surtout pour les récidivistes. Ainsi, une formation obligatoire est prévue pour les personnes fautives - mais seulement après la perte intégrale de leurs points. De par sa philosophie, le système n'intervient donc qu'après que le mal ait été fait.

Enfin, venons-en à la faiblesse principale du permis à point: son effet dissuasif, donc de prévention, ne joue que si son respect est contrôlé systématiquement.

Mais le ministre a avoué que le nombre de contrôles de vitesse n'a pas augmenté avec l'introduction du permis à points! Et la police grand-ducale vient d'annoncer fièrement que l'on peut consulter les lieux des contrôles radars de vitesse sur son nouveau site internet. Alors que le débat semble se focaliser sur l'introduction ou non de caméras sur les autoroutes, d'autres mesures plus classiques ne sont toujours que partiellement opérationnelles. Ainsi, les contrôles des taux d'alcoolémie ne sont faits que dans le contexte d'un accident corporel ou sur réquisition du procureur d'Etat - qui ne semble toujours pas très enclin à faire valoir ses pouvoirs. Il rejoint là le ministre qui ne se presse pas de réduire le taux d'alcoolémie autorisé. Pourtant, l'alcool concerne la moitié des infractions ayant entraîné une condamnation par les tribunaux. Autant dire que même chez les décideurs, les mentalités n'ont pas vraiment changé.

Un commentaire de
Renée Wagener.

Preis: 1,49 €



5 453000 211009